

Certificat

PRODUITS BIOLOGIQUES N° CA-93459-Z-322117-2023



Ecocert Canada confirme par la présente que :

FERME LE GOGLU

570, rang Nord, St-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud, Quebec, G0R 4B0, CANADA

a été audité et certifié conformément au programme :

Régime Bio Canada (COR) *



Pour les étapes de production / activités:
PRODUCTION VEGETALE

Certificat délivré le 25 octobre 2023

Ecocert Canada
4060 Boulevard Guillaume Couture, LOCAL 201, Lévis,
Québec, G6W 6N2, Canada
www.ecocertcanada.com/fr

Date d'anniversaire : 15 avril 2024

lorsque l'entreprise certifiée doit présenter une demande d'inspection annuelle subséquente. Ceci n'est pas une date d'expiration.

Date de la certification initiale : 19 juillet 2003

Le dernier audit a eu lieu le 17 août 2023



Annexe au certificat

PRODUITS BIOLOGIQUES N° CA-93459-Z-322117-2023



FERME LE GOGLU

Régime Bio Canada (COR) *

Produits certifiés pour la marque de commerce : Ferme Le Goglu

PRODUIT(S)	DÉFINI COMME	ÉQUIVALENCES ADDITIONNELLES ([X] : en conformité)		
		CARTV (1)	CAN-US (2)	CAN-UE (3)
> Ail	Biologique	X	X	X
> Basilic	Biologique	X	X	X
> Betteraves	Biologique	X	X	X
> Bettes à carde	Biologique	X	X	X
> Bleuets congelés	Biologique	X	X	X
> Bleuets de corymbe	Biologique	X	X	X
> Carottes	Biologique	X	X	X
> Cerises	Biologique	X	X	X
> Choux frisés	Biologique	X	X	X
> Choux	Biologique	X	X	X
> Choux-raves	Biologique	X	X	X
> Citrouilles	Biologique	X	X	X

- (1) Cahier des charges pour l'appellation biologique au Québec (CARTV).

- (2) Produit certifié conformément aux modalités de l'Accord établi entre les États-Unis et le Canada sur l'équivalence des produits biologiques (USCOEA).

- (3) Entente d'équivalence biologique entre l'Union européenne et le Canada (EEBUEC).

Certificat délivré le 25 octobre 2023

Ecocert Canada

4060 Boulevard Guillaume Couture, LOCAL 201, Lévis, Québec, G6W 6N2, Canada

www.ecocertcanada.com/fr

Z001(COR)v02fr

Page 2/7

* conformément à la partie 13 du Règlement sur la salubrité des aliments au Canada (RSAC), la norme CAN/CGSB 32.310 - Principes généraux et normes de gestion et la norme CAN/CGSB 32.311 - Liste des substances permises et/ou CAN/CGSB 32.312 Systèmes de production biologique – Aquaculture – Principes généraux et normes de gestion et Liste des substances permises.

La certification demeure valide à moins d'une suspension ou d'une annulation par ECOCERT CANADA en vertu de la partie 13 du RSAC. Le présent document autorise l'utilisation, sur l'emballage des produits certifiés, de la référence à ECOCERT CANADA.



scannez moi

Accédez au certificat officiel actualisé

Annexe au certificat

PRODUITS BIOLOGIQUES N° CA-93459-Z-322117-2023



FERME LE GOGLU

Régime Bio Canada (COR) *

Produits certifiés pour la marque de commerce : Ferme Le Goglu

PRODUIT(S)	DÉFINI COMME	ÉQUIVALENCES ADDITIONNELLES ([X] : en conformité)		
		CARTV (1)	CAN-US (2)	CAN-UE (3)
> Concombres	Biologique	X	X	X
> Coriandre	Biologique	X	X	X
> Courges	Biologique	X	X	X
> Courgettes	Biologique	X	X	X
> Échalotes françaises	Biologique	X	X	X
> Edamames	Biologique	X	X	X
> Épinards	Biologique	X	X	X
> Fleurs d'ail	Biologique	X	X	X
> Fraises congelées	Biologique	X	X	X
> Fraises	Biologique	X	X	X
> Framboises congelées	Biologique	X	X	X
> Framboises	Biologique	X	X	X

- (1) Cahier des charges pour l'appellation biologique au Québec (CARTV).
- (2) Produit certifié conformément aux modalités de l'Accord établi entre les États-Unis et le Canada sur l'équivalence des produits biologiques (USCOEA).
- (3) Entente d'équivalence biologique entre l'Union européenne et le Canada (EEBUEC).

Certificat délivré le 25 octobre 2023

Ecocert Canada

4060 Boulevard Guillaume Couture, LOCAL 201, Lévis, Québec, G6W 6N2, Canada

www.ecocertcanada.com/fr

Z001(COR)v02fr

Page 3/7

* conformément à la partie 13 du Règlement sur la salubrité des aliments au Canada (RSAC), la norme CAN/CGSB 32.310 - Principes généraux et normes de gestion et la norme CAN/CGSB 32.311 - Liste des substances permises et/ou CAN/CGSB 32.312 Systèmes de production biologique – Aquaculture – Principes généraux et normes de gestion et Liste des substances permises.

La certification demeure valide à moins d'une suspension ou d'une annulation par ECOCERT CANADA en vertu de la partie 13 du RSAC. Le présent document autorise l'utilisation, sur l'emballage des produits certifiés, de la référence à ECOCERT CANADA.



scannez moi

Accédez au certificat officiel actualisé

Annexe au certificat

PRODUITS BIOLOGIQUES N° CA-93459-Z-322117-2023



FERME LE GOGLU

Régime Bio Canada (COR) *

Produits certifiés pour la marque de commerce : Ferme Le Goglu

PRODUIT(S)	DÉFINI COMME	ÉQUIVALENCES ADDITIONNELLES ([X] : en conformité)		
		CARTV (1)	CAN-US (2)	CAN-UE (3)
> Haricots Frais	Biologique	X	X	X
> Haricots secs	Biologique	X	X	X
> Laitues	Biologique	X	X	X
> Livèche	Biologique	X	X	X
> Maïs sucré	Biologique	X	X	X
> Navets	Biologique	X	X	X
> Oignons	Biologique	X	X	X
> Panais	Biologique	X	X	X
> Patates douces	Biologique	X	X	X
> Persil	Biologique	X	X	X
> Poireaux	Biologique	X	X	X
> Poires	Biologique	X	X	X

- (1) Cahier des charges pour l'appellation biologique au Québec (CARTV).
- (2) Produit certifié conformément aux modalités de l'Accord établi entre les États-Unis et le Canada sur l'équivalence des produits biologiques (USCOEA).
- (3) Entente d'équivalence biologique entre l'Union européenne et le Canada (EEBUEC).

Certificat délivré le 25 octobre 2023

Ecocert Canada

4060 Boulevard Guillaume Couture, LOCAL 201, Lévis, Québec, G6W 6N2, Canada

www.ecocertcanada.com/fr

Z001(COR)v02fr

Page 4/7

* conformément à la partie 13 du Règlement sur la salubrité des aliments au Canada (RSAC), la norme CAN/CGSB 32.310 - Principes généraux et normes de gestion et la norme CAN/CGSB 32.311 - Liste des substances permises et/ou CAN/CGSB 32.312 Systèmes de production biologique – Aquaculture – Principes généraux et normes de gestion et Liste des substances permises.

La certification demeure valide à moins d'une suspension ou d'une annulation par ECOCERT CANADA en vertu de la partie 13 du RSAC. Le présent document autorise l'utilisation, sur l'emballage des produits certifiés, de la référence à ECOCERT CANADA.



scannez moi

Accédez au certificat officiel actualisé

Annexe au certificat

PRODUITS BIOLOGIQUES N° CA-93459-Z-322117-2023



FERME LE GOGLU

Régime Bio Canada (COR) *

Produits certifiés pour la marque de commerce : Ferme Le Goglu

PRODUIT(S)	DÉFINI COMME	ÉQUIVALENCES ADDITIONNELLES ([X] : en conformité)		
		CARTV (1)	CAN-US (2)	CAN-UE (3)
> Pois frais	Biologique	X	X	X
> Poivrons	Biologique	X	X	X
> Pommes de terre	Biologique	X	X	X
> Pommes	Biologique	X	X	X
> Radis	Biologique	X	X	X
> Raisins de table	Biologique	X	X	X
> Romarin	Biologique	X	X	X
> Sarriette	Biologique	X	X	X
> Sauge	Biologique	X	X	X
> Soja	Biologique	X	X	X
> Thym	Biologique	X	X	X
> Tomates	Biologique	X	X	X

- (1) Cahier des charges pour l'appellation biologique au Québec (CARTV).
- (2) Produit certifié conformément aux modalités de l'Accord établi entre les États-Unis et le Canada sur l'équivalence des produits biologiques (USCOEA).
- (3) Entente d'équivalence biologique entre l'Union européenne et le Canada (EEBUEC).

Certificat délivré le 25 octobre 2023

Ecocert Canada

4060 Boulevard Guillaume Couture, LOCAL 201, Lévis, Québec, G6W 6N2, Canada

www.ecocertcanada.com/fr

Z001(COR)v02fr

Page 5/7

* conformément à la partie 13 du Règlement sur la salubrité des aliments au Canada (RSAC), la norme CAN/CGSB 32.310 - Principes généraux et normes de gestion et la norme CAN/CGSB 32.311 - Liste des substances permises et/ou CAN/CGSB 32.312 Systèmes de production biologique – Aquaculture – Principes généraux et normes de gestion et Liste des substances permises.

La certification demeure valide à moins d'une suspension ou d'une annulation par ECOCERT CANADA en vertu de la partie 13 du RSAC. Le présent document autorise l'utilisation, sur l'emballage des produits certifiés, de la référence à ECOCERT CANADA.



scannez moi

Accédez au certificat officiel actualisé

Annexe au certificat

PRODUITS BIOLOGIQUES N° CA-93459-Z-322117-2023



FERME LE GOGLU

Régime Bio Canada (COR) *

Produits certifiés pour la marque de commerce : Ferme Le Goglu

PRODUIT(S)	DÉFINI COMME	ÉQUIVALENCES ADDITIONNELLES ([X] : en conformité)		
		CARTV (1)	CAN-US (2)	CAN-UE (3)
> Tournesol	Biologique	X	X	X

- (1) Cahier des charges pour l'appellation biologique au Québec (CARTV).
- (2) Produit certifié conformément aux modalités de l'Accord établi entre les États-Unis et le Canada sur l'équivalence des produits biologiques (USCOEA).
- (3) Entente d'équivalence biologique entre l'Union européenne et le Canada (EEBUEC).

Certificat délivré le 25 octobre 2023

Ecocert Canada

4060 Boulevard Guillaume Couture, LOCAL 201, Lévis, Québec, G6W 6N2, Canada

www.ecocertcanada.com/fr

Z001(COR)v02fr

Page 6/7

* conformément à la partie 13 du Règlement sur la salubrité des aliments au Canada (RSAC), la norme CAN/CGSB 32.310 - Principes généraux et normes de gestion et la norme CAN/CGSB 32.311 - Liste des substances permises et/ou CAN/CGSB 32.312 Systèmes de production biologique – Aquaculture – Principes généraux et normes de gestion et Liste des substances permises. La certification demeure valide à moins d'une suspension ou d'une annulation par ECOCERT CANADA en vertu de la partie 13 du RSAC. Le présent document autorise l'utilisation, sur l'emballage des produits certifiés, de la référence à ECOCERT CANADA.



scannez moi

Accédez au certificat officiel actualisé

Annexe au certificat

PRODUITS BIOLOGIQUES N° CA-93459-Z-322117-2023



FERME LE GOGLU

Régime Bio Canada (COR) *

Site(s) de production couvert(s) :

> 570, rang Nord, St-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud, Quebec, G0R 4B0, CANADA

Certificat délivré le 25 octobre 2023

Ecocert Canada

4060 Boulevard Guillaume Couture, LOCAL 201, Lévis, Québec, G6W 6N2, Canada

www.ecocertcanada.com/fr

Z001(COR)v02fr

Page 7/7

* conformément à la partie 13 du Règlement sur la salubrité des aliments au Canada (RSAC), la norme CAN/CGSB 32.310 - Principes généraux et normes de gestion et la norme CAN/CGSB 32.311 - Liste des substances permises et/ou CAN/CGSB 32.312 Systèmes de production biologique – Aquaculture – Principes généraux et normes de gestion et Liste des substances permises.

La certification demeure valide à moins d'une suspension ou d'une annulation par ECOCERT CANADA en vertu de la partie 13 du RSAC. Le présent document autorise l'utilisation, sur l'emballage des produits certifiés, de la référence à ECOCERT CANADA.



scannez moi

Accédez au certificat officiel actualisé